

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 08 JUILLET 2010**

Délibération
n° 2010.07.109

**Rapport d'activité de
la commission
consultative des
services publics
locaux du
GrandAngoulême -
année 2009**

LE HUIT JUILLET DEUX MILLE DIX à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **02 juillet 2010**

Secrétaire de séance : Jacques NOBLE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Eric DANCHE, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Nicolas DENIS, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, Maryse DUMEIX, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Sébastien GOURET, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Bertrand MAGNANON, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Frédéric SARDIN, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Bernard CONTAMINE à Cyrille NICOLAS, Nadine GUILLET à Nicolas BALEYNAUD

Excusé(s) représenté(s) :

André BONICHON par Eric DANCHE, Véronique MAUSSET par Nicolas DENIS

Excusé(s) :

Christian RAPNOUIL

RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX DU GRANDANGOULEME - ANNEE 2009
--

Créée par délibération du conseil communautaire n°83 du 29 mai 2008, la commission consultative des services publics locaux du GrandAngoulême émet des avis et examine les rapports concernant l'ensemble des services publics communautaires confiés à des tiers par convention de délégation de service public ou exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

Cette commission est présidée par Monsieur le Président du GrandAngoulême ou son représentant. Elle est composée de :

- 5 délégués communautaires titulaires et 5 suppléants,
- 4 représentants d'associations locales titulaires et 4 représentants suppléants,
- 9 membres suppléants.

Les services publics et équipements communautaires qui sont concernés actuellement sont les suivants :

- l'eau potable, l'assainissement, l'assainissement non collectif (SPANC),
- le traitement des ordures ménagères et des déchets,
- les transports publics urbains de voyageurs,
- le centre équestre « La Tourette »,
- la salle de spectacles « La Nef »,
- le parc des expositions et des manifestations « Espace Carat »,
- le réseau électronique de télécommunications à haut débit,
- le camping communautaire.

Dans le cadre de ses attributions, la commission consultative des services publics locaux examine chaque année :

- le rapport établi par chaque délégataire de service public communautaire comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service,
- les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, des services de l'assainissement collectif, de l'assainissement non collectif, de l'élimination des déchets ménagers,

La commission est également consultée, pour avis, par le conseil communautaire et, avant que celui-ci ne statue, sur :

- tout projet de délégation de service public,
- tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière,
- tout projet de contrat de partenariat au sens de l'article L.1414-2 du Code général des collectivités territoriales.

L'article L. 1413-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit que le président de la commission consultative des services publics locaux présente à son assemblée délibérante, avant le 1er juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente.

En 2009, la commission consultative des services publics locaux du GrandAngoulême s'est réunie le 30 juin et a examiné les rapports annuels des délégataires de service public:

- de distribution d'eau potable confié à la SEMEA
- de distribution d'eau industrielle confié à la SEMEA
- de distribution d'eau potable confié à la SEMEA pour la commune de SAINT-YRIEIX à compter du 1^{er} février 2008
- des transports publics urbains confié à la SAEMTGA
- du centre équestre de La Tourette confié à l'association « l'Etrier Charentais »
- des musiques actuelles et amplifiées confié à l'association « DINGO »
- pour l'exploitation du parc des expositions confié à la SEMAPEX
- pour le réseau de télécommunications à haut débit confié à la société SOLSTICE GRAND ANGOULEME

Elle a par ailleurs étudié les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif ainsi que des déchets ménagers.

Je vous propose donc :

DE PRENDRE ACTE du compte-rendu d'activité de la commission consultative des services publics locaux pour l'année 2009.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 13 juillet 2010	<u>Affiché le :</u> 13 juillet 2010